

tion d'être bien renseigné, ne se dissimule pas que les épiciers vont avoir une lutte terrible à soutenir à Québec contre les pharmaciens qui semblent vouloir s'assurer les sympathies exclusives des journaux, et il insiste sur la nécessité d'organiser une vigoureuse résistance.

M. S. Demers soulève un incident au sujet d'un article publié la semaine dernière par LE PRIX COURANT. On trouvera plus loin une correspondance sur le même sujet par M. de Repentigny avec nos explications. Nous ne nous répèterons donc pas ici.

Le président coupe court à l'incident et il est enfin proposé par M. Vital Raby secondé par M. Boisvert :

“Que le comité nommé pour recruter de nouveaux membres soit aussi autorisé à percevoir des fonds pour combattre à Québec la loi de 1890.” Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Une liste de souscription a été immédiatement ouverte et une centaine de dollars ont été souscrits à l'instant même.

M. Scanlan avant de lever la séance annonce que l'Association des Epiciers va prendre part à la lutte du commerce contre les magasins à départements.

La réunion a été nombreuse et enthousiaste.

CORRESPONDANCE

Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante que nous adresse l'un des membres de l'Association des Epiciers.

Elle renferme quelques questions auxquelles nous sommes bien aise de répondre.

Voici cette lettre :

Montréal, 25 janvier 1899.

Monsieur l'Editeur du
PRIX COURANT,

Cher Monsieur,

J'aime à lire votre journal et pour les articles intéressants que vous écrivez

et pour le zèle que vous montrez envers vos lecteurs de tout commerce.

Mais, je crois de mon devoir, comme membre de l'Association des Epiciers de détail de Montréal, de vous déclarer que votre article du 20 janvier n'est pas justifiable envers les membres de l'Association.

Vous nous demandez si l'Association existe, je crois, pour ma part, que vous êtes mal renseigné en parlant ainsi ; car l'Association est à l'œuvre pour la cause qui intéresse elle et les épiciers qui n'appartiennent pas à l'Association.

Je vous conseillerais de réveiller vos représentants et de vous renseigner plus exactement de telle sorte que ceux qui s'occupent des intérêts des épiciers et qui ont toujours fait preuve de leur dévouement en toutes circonstances ne soient pas insultés.

Vous dites que l'Association ne bouge pas, ne se remue pas. Où prenez-vous vos informations ? Il y a des membres qui, depuis plusieurs semaines, se dévouent pour faire signer des requêtes et obtenir des souscriptions afin de renforcer les fonds de l'Association pour qu'elle soit en état de combattre nos ennemis.

Voyons, Monsieur l'Editeur, réveillez vos représentants. Qu'ils viennent un peu de bonne heure et non quand l'assemblée a été ajournée. Qu'ils questionnent de part et d'autre et qu'ils cherchent à savoir ce qui se passe dans les réunions. Peut-être alors serez-vous mieux renseignés et vous rendrez justice à qui il appartient.

Veuillez accepter l'assurance de mes meilleurs sentiments.

M. DE REPENTIGNY,
129, Rue Wellington.

NOTE DES EDITEURS. — Nos renseignements ont été puisés à une source officielle et voici dans quelles circonstances :

Notre rédacteur en chef qui s'est dévoué corps et âme, comme nos lecteurs le savent, à la cause des épiciers contre les pharmaciens, rencontra, il y a une quinzaine de jours environ, dans les chars de la rue Ontario, le secrétaire de l'Association des Epiciers, M. P. Gannon.

Un des premiers mots de notre Rédacteur au Secrétaire de l'Association fut :

—Que fait l'Association des Epiciers auprès de la Législature ?